

Assemblée nationale/Projet de loi relatif aux régimes de sécurité sociale

Le gouvernement et les députés s'accordent pour enrichir le texte

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

C'est ce qui ressort de l'audition, mercredi, par les députés de la Commission de la Santé, de l'Éducation, des Affaires sociales et culturelles, du ministre en charge des Solidarités nationales, Roger Owono Mba. Les deux parties ayant reconnu que la présente mouture comporte des manquements.

LE projet de loi portant organisation et fonctionnement des régimes de sécurité sociale en République gabonaise était à l'ordre du jour de l'audition, mercredi, du ministre

en charge de l'Économie, des Finances et des Solidarités nationales, Roger Owono Mba, par la Commission de la Santé, de l'Éducation, des Affaires sociales et culturelles. Entité présidée par la députée Angélique Ngoma. Selon le ministre Owono Mba, ce texte pris en application des dispositions de la loi portant Code de protection sociale, fixe le cadre général des matières qui régiront désormais le système de sécurité sociale dans notre pays ; et qui devraient assurer la couverture des risques sociaux... Il a d'ailleurs soutenu que l'objectif visé par ce projet de loi est d'améliorer le Code de protection sociale, en s'intéressant, entre autres, au finance-

ment et à la gestion des établissements de sécurité sociale. Tout comme il met un accent particulier sur les risques sociaux. Lors des échanges entre les députés et leur hôte, les deux parties ont relevé des manquements, au regard des objectifs visés par ce texte. Estimant que ce texte comporte des zones d'ombre qui pourraient être "préjudiciables" au bon fonctionnement de ce secteur sensible. "Nous avons observé des années durant qu'il y a une mauvaise gestion à la CNSS, a souligné le député du 2e siège de la Dougny, Bonaventure Nzigou Manfoumbi. Les différents dirigeants qui se sont succédé ont appauvri la CNSS, et ce sont les travailleurs



Une phase de l'audition du ministre Roger Owono Mba, mercredi.

qui en pâtissent. C'est pour cette raison que je suggère au ministre ici, d'introduire et si possible à notre niveau aussi, le principe de gouvernance dans ce texte."

Et un autre député d'expliquer : "Les honorables députés n'entendent pas examiner un texte qui ne tient point compte des intérêts du peuple".

Fort de ces manquements reconnus par tous, il a été convenu que le ministre reparte améliorer sa copie, avant de revenir devant l'Assemblée nationale.

Les nouveaux magistrats solennellement installés



La cérémonie était présidée par le premier président du Conseil d'État, René Aboghe Ella.

Photo : F. M. MOMBO



Le public pendant la manifestation.

Photo : F. M. MOMBO



Les magistrats du Conseil d'État lors de l'installation des promus à l'occasion de la rentrée judiciaire 2019-2020

Photo : F. M. MOMBO

sa juridiction "répondent à la fois à un besoin de redynamisation de l'action du Conseil d'État et à celui d'une saine gestion de la carrière des magistrats". D'autant que, ajoutera-t-il, "notre juridiction a, en

effet, besoin d'un greffe qui appuie plus efficacement le travail des magistrats, tout en répondant, dans son organisation et dans son fonctionnement, aux normes établies en la matière. C'est dire ici le niveau de nos at-

tentes vis-à-vis du nouveau greffier en chef". Pour René Aboghe Ella, la redynamisation espérée devrait également venir du renforcement du collège des magistrats de la juridiction, qui a été opé-

rée avec la nomination de trois nouveaux conseillers d'État, choisis dans l'effectif de la Cour d'appel administrative de Libreville. Requérant l'installation des promus, le commissaire général à la loi, Bruno Lependa, a indiqué que ces promotions sont "une juste récompense pour leur disponibilité, leur savoir-faire et leur savoir être". Et d'ajouter : "Votre promotion vous permet désormais de prendre place et rang parmi les magistrats des hautes cours." Non sans recommander "le dynamisme dans l'accomplissement de (leur) ouvrage commun pour le rayonnement de la justice administrative".

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

LE Conseil d'État a ouvert son année judiciaire (2019-2020) hier au siège de la juridiction. L'audience solennelle y consacrée a été présidée par son premier président, René Aboghe Ella. Occasion également d'installer les promus de la dernière séance du Conseil supérieur de la Magistrature. Dix au total : un greffier en chef, deux présidents de chambres, trois conseillers d'État pour le compte du siège et quatre commissaires généraux adjoints à la loi pour le compte du ministère public.

Cette cérémonie qui s'est faite en deux phases a commencé par l'installation du greffier en chef, Martin Mbolo Ondo. Ensuite elle s'est poursuivie par celle des deux présidents de chambres, Solange Ranaud épouse Olympio et Geneviève Bilogo et des trois Conseillers d'État, Julia Midepani Bakele, Jean Marie Malouangou et Sylvain Serge Ikapitte au titre du siège ; et celle des commissaires généraux adjoints, Fabien Ada Avane, Dieudonné Aba'a Owono, Jean Gaspard Mintsa-Mi Ondo et Joseph Moukambi Moukambi, pour le compte du ministère public. Dans son propos circonstanciel, René Aboghe Ella a souligné que les aménagements intervenus dans

Gabon Telecom
Le réseau du haut débit

Profitez du Triple Crédit sur toutes les recharges. Crédit utilisable aussi pour l'Internet. Info 222